

COMPTE RENDU DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2025

L'an 2025 et le 25 Août à 20h, le Conseil Municipal de Jallans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier LECOMTE, Maire.

Présents : MM LECOMTE Olivier, DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, FROGER Nicolas, HUOT Christophe, NUNES NOGUEIRA Thierry et VILLEDIEU Loïc ; Mmes DELORME Claudie, LEPAGE Michèle, MARC Florence, ROPARS Christine et ROULEAU Noélie.

Excusés/absents : MM DUPONT Hugues et KATI Abdullah ; Mme LECOMTE Justine (procuration à M. LEPAGE)

Nombre de membres

* Afférents au Conseil municipal : 14

* Présents : 11

* Procuration(s) : 1

Date de la convocation : 18/08/2025

Date d'affichage : 18/08/2025

A été nommé(e) secrétaire : LEPAGE Michèle

Le compte-rendu précédent (30/06/2025) a été adopté à l'unanimité.

1- DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 2025-01 (D2025-031)

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative (DM) budgétaire concernant les frais d'études de 480,00 euros liés aux travaux de réfection de la toiture de l'école.

Considérant que les travaux envisagés ont bien eu lieu, les frais d'études afférents doivent alors y être intégrés par un jeu d'écriture avec une ouverture de crédits au chapitre globalisé 041 en Investissement, par un mandat au compte 2131 et un titre de même montant au compte 203.

Il convient donc de prendre cette DM, selon les caractéristiques ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision budgétaire modificative n°2025-01 selon les modalités ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
INVESTISSEMENT				
D 2131 Construction bâtiments publics	0,00	480,00	0,00	0,00
R 203 Frais d'études, recherche, développement, frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	480,00
Total 041 : Opérations patrimoniales	0,00	480,00	0,00	480,00
Total Investissement		480,00 €		480,00 €

2- SPL AIR CHATEAUDUN : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis à la commune un rapport comportant des observations définitives sur la gestion de la société publique locale (SPL) Air Châteaudun, pour les exercices 2022 et 2023, ainsi que les préconisations afférentes.

Ce rapport devant être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal pour donner lieu à débat, il a donc été transmis à l'ensemble des conseillers en amont.

Rappel du contexte : dissoute en juillet 2014, la base aérienne 279 de Châteaudun a été transformée en élément air rattaché 279 (EAR 279) en conservant notamment une mission de stockage d'aéronefs ainsi qu'une activité aérienne limitée. Le désengagement total de l'armée de l'air s'est fait en 2018 et la cession du site à la CC du Grand Châteaudun (CCGC), en 2022.

Les principaux constats du rapport sont les suivants :

- Depuis 2022 et jusqu'à début 2025, absence de cadre conventionnel pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome, entre la CCGC et la SPL.
- Problème d'enregistrements comptables.
- Problème de gouvernance et de gestion des ressources humaines.

La CRC a donc fait 5 recommandations :

- 1/ s'assurer de la bonne tenue du secrétariat des instances de la SPL ;
- 2/ s'assurer de l'envoi au contrôle de légalité des actes pris par la SPL ;
- 3/ élaborer et respecter le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- 4/ décider du choix d'exercice de la direction générale, de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- 5/ recruter, par des contrats de travail de droit privé, les personnels nécessaires au fonctionnement de la SPL.

Aujourd'hui, les constats ont été solutionnés et les recommandations suivies.

Débat :

CD : trouve le projet chaotique.

LV : les problèmes de management sont liés à des conflits d'ordre politique.

OL : confirme une perte de temps due à d'importants conflits entre l'ancien DG et le Président de la CCGC ; c'est terminé : un nouveau DG est arrivé et tous les agents nécessaires ont été recrutés ; ce nouveau DG sera sollicité pour une présentation devant l'assemblée délibérante. Aujourd'hui, la SPL rapporterait 2 millions de chiffres d'affaires.

FM : mais quel montant de charges en face ? il existe maintenant un problème de confiance des élus locaux vis-à-vis de la SPL.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SPL Air Châteaudun a été communiqué au conseil municipal de Jallans pour information et débat, et ce dernier en a pris acte.

3- CC DU GRAND CHATEAUDUN : MODIFICATION DES STATUTS (D2025-032)

Pour information : la CC du Grand Châteaudun (CCGC) a souhaité prendre la compétence relative à la participation au service public de l'accès au droit, afin de créer et gérer une maison de justice et du droit (MJD) car il n'existe plus aucun service de ce type à Châteaudun, en dehors des permanences du conciliateur de justice. Cela correspond aussi à un souhait du Tribunal de Chartres de redélocaliser ce type de service public. Aucun financement n'est demandé aux communes membres de l'EPCI ; seuls le Tribunal et la CCGC participeront.

Dans ce cadre-là, les statuts de la CCGC doivent être modifiés et les communes membres doivent donc en délibérer.

Dans le cadre de l'extension de compétence relative à la participation au service public de l'accès au droit, dans la perspective de création et de gestion d'une maison de justice et du droit (MJD), les statuts de la CC du Grand Châteaudun doivent être modifiés.

Après avoir pris connaissance de la délibération n°2025-225 du Grand Châteaudun portant sur le sujet et ses annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et leur actualisation rédactionnelle.

4- POINT SUR LES TRAVAUX

Toiture de la mairie

Les travaux sont en cours, par l'entreprise LUBIN ; en plus de la mairie, des réparations de toiture sont prévues au-dessus de la maison des associations et de la maison de la culture et de l'enfance.

Par ailleurs, la municipalité a négocié l'installation de chatières sur le toit de l'école car, depuis l'installation de la vmc, il fait très chaud dans le grenier.

Travaux sur réseau d'eau

La rénovation du réseau à Jumeaux est quasiment terminée, en dehors de quelques points précis et ponctuels ; par conséquent, la municipalité a demandé au Département de prévoir dans ses travaux de réfection de voirie dès 2026, celle des voies de Jumeaux.

Réseau de gaz

Des travaux sont prévus à côté du cimetière les 8 et 9/09 prochains ; la manœuvre sera sécurisée par GRTgaz. Prévoir une information sur panneau pocket.

Radiateurs à l'école :

Intervention d'HERVE THERMIQUE le mercredi 27/08 afin de changer tous les robinets des radiateurs de l'école pour la mise en place de robinets thermostatiques.

Mise à jour du plan « mares »

Par le Conservatoire d'espaces naturels d'Eure-et-Loir ; le plan « mares » datait de 2012 : il a été mis à jour en mars 2025, avec les préconisations suivantes :

> mare des Demoiselles : les préconisations ont été suivies, reste à élaguer régulièrement les saules pleureurs.

> mare à Jumeaux : à sec.

> mare de Rochefort : la préconisation est de conserver les herbes hautes et la biodiversité afférente.

5- EVÉNEMENTS COMMUNAUX

Présenté par C. ROPARS

* 14/09 : Brocante organisée par le Comité des fêtes de Jallans, sur le stade.

* 10/10 : 14h goûter des aînés, avec l'animation de Nelly Dequesne ;

* 10/10 : en fin de journée, buffet avec remise de médaille pour l'agent technique nouvellement retraité : inviter toute la population mais sur inscription.

* Commémoration à l'ancienne base de Châteaudun.

* Colis des aînés (en préparation).

6- QUESTIONS DIVERSES

6-1 ressources humaines

* Le cas du remplaçant potentiel de José est évoqué.

* Mme Rachel B. est confirmée dans son cdd ; elle fera, en plus de l'administratif, de la surveillance de cour chaque jour.

6-2 Ancienne clinique des Sorbiers

Le Maire informe le conseil qu'il y a eu plusieurs visites : le HAD, le SIAD et bientôt, la Directrice de l'hôpital de Châteaudun.

6-3 Elections municipales 2026

Le Maire rappelle les règles encadrant la communication en période préélectorale, débutant 6 mois avant le scrutin, soit à compter du 1/09 :

- Communication institutionnelle des communes : respecter neutralité et continuité du service public ; donner une information objective et factuelle uniquement ; interdiction des campagnes de promotion publicitaire.
- Communication des candidats : interdiction de publicité commerciale ; maîtrise nécessaire du langage, des discours.

6-4 Divers

- Un panneau des jeux est cassé > à remplacer.
- Rue Joseph Morisset : CH signale une entaille importante dans la chaussée suite aux travaux sur le réseau d'eau > relancer le Département pour réparation.

Séance levée à 22h30 - Prochain conseil : - Le Maire, O. LECOMTE

